

République française

Département de l'Hérault

Canton de Saint Pons de Thomières

Commune de Rosis

Séance du 3 février 2022 à 19h00

(Port de masque, gel hydro alcoolique, distance de plus d'un mètre)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 7 décembre 2021
2. Désignation des représentants de la CLECT
3. Projet rénovation du boulodrome d'Andabre
4. Projet de Comodat
5. Camion Isuzu
6. PNR HL Projet de plantation variétés anciennes de pommes
7. Station météo à Douch
8. Modification Statuts de la communauté de communes
9. Embauche d'un emploi contractuel
10. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement
11. Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Février 2022

Membres présents : Mme Anne-Lise SAUTEREL – Mme Laurence VIGNAU – Mr Jean-Marcel PUJOL – Mr Alain BOUSQUET – Mr Germain FARENQ - Mr Stéphane SAUTEREL - Mr Robert ROUX, Mme Magali CAZALS, Mr Bernard BOUILLLOT et Mme Elisabeth NORMAND

Membre(s) absent(s) excusé (s) : Magali CAZALS, Robert ROUX (pouvoir à Elisabeth NORMAND)

Membre(s) absent(s) : Moïse ROQUES

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - APPROBATION PV SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal. **Elle demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal n'ayant fait aucune remarque. Le compte rendu est approuvé.**

Nombre de voix : **Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0**

2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner deux personnes comme représentants

de la CLECT à la CCMLMHL.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré nomme Mme Anne-Lise SAUTEREL et Mme Laurence VIGNAU.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

3 – PROJET DE RENOVATION DU BOULODROME

Madame le Maire informe le conseil municipal dans le cadre du projet de rénovation du boulodrome de Andabre, l'entreprise Fauvet a déposé un devis d'un montant TTC de 30 265,40€. En vue de la réalisation du projet, Mme le Maire indique demander des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022, du Département de l'Hérault et également auprès de la Région Occitanie.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de valider le projet de rénovation du boulodrome. Autorise Mme le Maire a sollicité des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022, du Département de l'Hérault et également auprès de la région Occitanie.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

4 – PROJET DE CONTRAT DE PRÊT D'USAGE (COMMODAT)

Madame le Maire indique avoir été contacté par Monsieur FOULQUIER éleveur ovin à Viols le Fort dans le cadre d'un projet de transhumance sur le massif du Caroux. Le projet constituerait à réaliser dans un premier temps la transhumance de son troupeau d'ovins et de venir pendant 3 mois (Juin à Août) sur le massif du Caroux, aux abords de Douch faire paître son troupeau. Après vérification sur le terrain, certaines parcelles communales pourraient être mises à disposition sous forme de contrat de prêt d'usage (commodat) dont la gestion est plus simple qu'un bail à ferme. Mme le Maire donne lecture du projet. De même au cours de cette période, l'éleveur qui reste avec son troupeau pourrait être accueilli au gîte de la commune à Douch. Chaque soir les brebis seraient mises en enclos à proximité immédiate de Douch.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le projet de contrat de prêt d'usage. Autorise Mme le Maire a signé la convention et les divers documents nécessaires. Autorise également Mme le Maire a réalisé un contrat de location du gîte communal.

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / abstention : 0

5 – CAMION ISUZU

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire réfléchir au devenir du camion Isuzu de la mairie, actuellement entreposé au local technique. De nombreuses réparations doivent être faites pour le passage au contrôle technique. Elle sollicite l'avis du conseil pour le devenir de ce véhicule.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après concertation valide la réalisation de devis en vue de connaître le coût des réparations.

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / abstention : 0

6 – PNR HL PROJET DE PLANTATION DE VARIETES ANCIENNES DE POMMIERS

Madame le Maire indique que le PNR HL a projet de planter des essences anciennes de pommiers. Pour cela, les communes ont été sollicitées en vue de participer à cette action. Le verger doit être implanté sur une parcelle d'une surface au moins égale à 600m² (parcelle pouvant accueillir une plantation d'arbres fruitiers) dont la plantation et l'entretien seront à la charge de la commune.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal oui l'exposé de Mme Le Maire et après avoir délibéré ne souhaite pas s'engager dans ce projet.

Nombre de voix : Pour : 0 Contre : 8 / abstention : 1

7- PROJET DE STATION METEO A DOUCH

Madame le Maire indique avoir reçu une demande d'un particulier ayant pour passion le suivi des événements météorologiques dans le département de l'Hérault. Il a proposé l'installation d'une petite station météo aux abords du gîte de Douch en vue de recueillir des données notamment lors des épisodes de pluies. Toutefois, une connexion Internet est nécessaire afin que la station puisse

envoyer les données recueillies.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré indique ne pas être favorable à l'installation de cette station météo pour des raisons techniques : les gîtes ne sont pas équipés de Wifi et la connexion 4G n'est pas présente à Douch.

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / abstention : 0

8 – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS DE LACAUNE MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle compétence prise par la communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc, concernant l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) déployé sur le territoire (hors restauration scolaire).

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve la nouvelle compétence de la CCMLMHL.

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / abstention : 0

9 – EMBAUCHE D'UN EMPLOI CONTRACTUEL

Madame le Maire indique au conseil municipal que la CNRACL vient de prendre en compte la demande de retraite de l'adjoint technique titulaire. Afin de poursuivre le bon fonctionnement des services techniques, et dans l'attente de la mise en place de la procédure de recrutement d'un nouvel agent, elle propose de prendre un agent technique contractuel, à compter du 1^{er} mars jusqu'au 31 mai 2022, à raison de 35h semaines. Cet agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 et cette rémunération sera soumise à retenue des charges de la sécurité sociale et de l'Ircantec.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte l'embauche d'un agent technique contractuel à compter du 1^{er} mars et jusqu'au 31 mai 2022, à raison de 35h hebdomadaires, sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / abstention : 0

10 – AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° D-202111207-5 du 7 DECEMBRE 2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qui convient de délibérer pour permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Au chapitre 21, article 212 : agencement et aménagement de terrain un montant de 625€, article 2151 : réseaux de voirie un montant de 17 250€, article 2184 : Mobilier d'un montant de 1 625€ et à l'article 2188 : Autres immobilisations corporelles un montant de 1 125€.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve cette proposition.

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / abstention : 0

10 – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique avoir reçu des informations sur l'installation de la fibre. Tout le département sera normalement couvert d'ici la fin 2022 et Rosis sera une des dernières communes équipées. Cependant, l'ADSL a été « boosté » afin de ne pas léser les habitants du secteur

Suite à une demande, Madame le Maire informe que la Salle de Douch est non disponible à la location. Madame le Maire indique que le raccordement au réseau eaux usées à Cours et à Compeyre est de la compétence du Syndicat Intercommunal Mare et Libron dont les priorités sont définies par l'ARS et de laquelle il est tributaire pour son programme de travaux. Concernant les travaux programmés sur la commune de Rosis, les hameaux de Cours et Compeyre sont prioritaires mais nous ne pouvons encore donner de date de travaux.

Gendarmerie : afin de permettre aux concitoyens les plus éloignés d'accéder aux services de la gendarmerie, le dispositif « contact petites communes » vient d'être lancé. Les gendarmes assureront une permanence dans le **salle communale d'Andabre le vendredi 11 février de 9h à 11h**

La séance est levée à 21 heures.